

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC66

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Becht, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« musique »

insérer les mots :

« et de la variété ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer expressément le secteur de la variété dans le champ d'action du CNM.